Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_08-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N° C25_09_2025_08 - Avenant n°2 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou (annexe)
Annexe(s) :
- Avenant 2 à la conv d'ORT

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	56	13	69	21

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, BABIN Catherine, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à PICHON Gilles), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à CROMER Marie-Thérèse), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BONNET Line, BOURDIER Christine, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, DURGAND

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_08-DE

François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

****

Avenant n°2 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant 2 à la conv d'ORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 19 janvier 2023 du Conseil Communautaire de la communauté de communes Mellois en Poitou validant la convention d'ORT de Mellois en Poitou et autorisant le président à la signer ;

Considérant la convention d'ORT de Mellois en Poitou signée le 8 février 2023 ;

Considérant l'avenant n°1 à la convention d'ORT de Mellois en Poitou signé le 20 septembre 2024 ;

Considérant le relevé de décisions de la réunion du comité de pilotage de l'ORT de Mellois en Poitou en date du 20 juin 2025 validant l'intégration des projets de la commune de Celles-sur-Belle ;

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil créé par la loi dite loi ELAN du 23 novembre 2018. Elle permet aux collectivités locales de porter et de mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

L'ORT de Mellois en Poitou est portée conjointement par la communauté de communes Mellois en Poitou et les communes de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-entre-Bois, dans le cadre d'une convention signée avec l'État le 8 février 2023.

Cette signature confère à la communauté de communes Mellois en Poitou et aux communes signataires de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment en termes d'autorisation d'exploitation commerciale, d'outils d'aménagement, d'aides à l'amélioration de l'habitat et de maintien des services publics.

La stratégie de revitalisation du territoire porte les ambitions suivantes :

- Redonner des prétextes aux habitants de (re)fréquenter leurs bourgs, notamment en transformant la physionomie de certains espaces publics et en favorisant les liens sociaux ;

- Bien vivre sa ruralité loin des agglomérations, grâce à un maillage de bourgs équipés d'un minimum d'équipements, de commerces, de services marchands et non marchands ;

- Avoir un cadre de vie agréable, qui a du caractère, qui mette en valeur les patrimoines locaux, bâtis-naturels-immatériels, et qui suscite la fierté et l'attachement de ses habitants ;

- Proposer des logements de qualité, au plus près des services et des emplois, pour tous les âges de la vie, et en limitant le recours à la voiture.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_08-DE

La convention d'ORT s'inscrit dans une démarche de requalification d'ensemble des centres-bourgs des communes signataires, dans une logique de développement durable. Les actions listées dans la convention d'ORT relèvent de la décision de chaque organe décisionnaire des collectivités signataires.

Une convention d'ORT a une durée de cinq ans et peut être modifiée par avenant, après validation par le comité de pilotage de l'ORT et délibération des parties signataires.

Pour rappel, pour intégrer cette convention, les communes doivent faire partie des bourgs structurants identifiés dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Mellois en Poitou et avoir établi, de manière concertée, une stratégie de revitalisation, un périmètre de secteur d'intervention et un programme d'actions cohérents avec la stratégie territoriale.

En 2024, la signature de l'avenant n°1 à la convention a permis l'intégration des communes d'Aigondigné, Chizé et La Mothe-Saint-Héray dans le dispositif d'ORT.

En 2025, après avoir bénéficié d'un accompagnement en ingénierie proposé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour élaborer une étude stratégique de revitalisation, la commune de Celles-sur-Belle a présenté sa candidature auprès des membres du comité de pilotage de l'ORT de Mellois en Poitou, le 20 juin 2025.

Le diagnostic, la stratégie de revitalisation, le périmètre de secteur d'intervention et le plan d'actions de Celles-sur-Belle ayant été validés par le comité de pilotage, il est proposé d'intégrer cette commune à la convention d'ORT grâce à l'avenant n°2.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Mellois en Poitou joint en annexe ;
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à signer l'avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du territoire et tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance



Sylvie BRUNET
5ème Vice-Présidente en charge de l'animation du territoire
2 oct. 2025

Le Président



Fabrice MICHELET
Président
1 oct. 2025